

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE ROCAMADOUR**

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni à la Mairie, le 8 avril 2013, à 20 H 30 sous la présidence de Monsieur Pascal JALLET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 12

Date de Convocation : 28 mars 2013

**PRESENTS** : M. JALLET Pascal, Mme GREZE Martine, M. Ernest ENTEMEYER, M. LARRAMENDY François, M. SALGUES Alain, M. BLANC Gérard, M. MEJECAZE Jean Luc, M. KHALED Fadi, M BOUDET Bernard, Mme Catherine DELPECH, Mme Brigitte GIBERT, M. Mathieu PIVAUDRAN

**EXCUSÉ** : M. DELNAUD Luc, Mme GALLOIS Elisabeth, M. MENOT Martial,

**ABSENT** :

**POUVOIRS** : de M. DELNAUD à M. BLANC, de Mme GALLOIS à Mme GIBERT, de M. MENOT à Mme DELPECH.

**Secrétaire de Séance** : Mme DELPECH Catherine



M. le Maire ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance.  
Mme DELPECH Catherine se propose.



M. le Maire propose l'inscription de deux questions supplémentaires à l'ordre du jour : la validation du plan d'aménagement de la voirie et des espaces publics (PAVE) et l'extension des compétences de la Communauté de Communes de Souillac Rocamadour.  
Cette proposition est adoptée par 12 voix « pour ».

### **1- Approbation du procès verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> mars 2013**

M. Le Maire demande si des observations sont à formuler sur la rédaction de ce document dont chacun a pu prendre connaissance.

M. Fadi Khaled souhaite que soit rajouté au paragraphe concernant le Syndicat Mixte qu'il a demandé à conserver 8 places de parking sur les 15 actuelles en plus de celles prévues devant le cimetière.

Le conseil municipal donne son accord pour cette modification et le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

### **2- Vote du Compte administratif 2012 Commune et affectation des résultats**

Le Compte Administratif laissant apparaître pour mémoire :

- |  |                 |
|--|-----------------|
| ✓ Résultat de Fonctionnement antérieur reporté : | + 390 964.80 €. |
| ✓ Résultat d'Investissement antérieur reporté :  | - 12 087.48 €.  |

#### **Solde d'exécution de la Section d'Investissement au 31/12/2012**

- |   |                 |
|---|-----------------|
| ✓ Solde d'exécution de l'exercice :                           | - 164 700.76 €. |
| ✓ Solde d'exécution cumulé (soit - 12 087.48 + -164 700.76) : | - 176 788.24 €. |

#### **Restes à Réaliser au 31/12/2012**

- |                                 |             |
|---------------------------------|-------------|
| ✓ Dépenses d'Investissement :   | 181 104 €   |
| ✓ Recettes d'Investissement :   | 28 391 €.   |
| ✓ Solde des Restes à Réaliser : | - 152 713 € |

## Besoin de financement de la Section d'Investissement au 31/12/2012

✓ Rappel du solde d'exécution cumulé :	-	176 788.24 €
✓ Rappel du solde des Restes à Réaliser :	-	152 713.00 €
<b>Besoin de financement total :</b>	<b>-</b>	<b>329 501.24 €</b>

## Résultat de Fonctionnement à affecter

✓ Résultat de l'exercice :	+	168 397.97 €
✓ Résultat antérieur :	+	390 964.80 €
<b>Total à affecter :</b>	<b>+</b>	<b>559 362.77 €</b>

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, M. Boudet, Adjoint, est élu Président de séance par 11 voix « pour » + 3 pouvoirs, 0 voix « contre ».

Il soumet au vote les comptes présentés.

Le Conseil Municipal approuve ces comptes par 11 voix « pour » + 3 pouvoirs, 0 voix « contre » et décide :

- ⇒ D'affecter au compte 1068 (recettes d'investissement) la somme de 329 501.24 €
- ⇒ D'affecter au compte 002 (recette de Fonctionnement) la somme de 229 861.53 € (soit 559 362.77 – 329 501.24)
- ⇒ D'affecter au compte 001 (dépenses d'investissement) la somme de 176 788.24 €

### 3- Vote du Compte de gestion 2012 Commune

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, M Boudet, Adjoint, est élu Président de séance par 11 voix « pour » + 3 pouvoirs « pour » :

Il soumet au vote le compte de gestion remis par Mme DEWAILLY, Inspectrice des finances publiques.

Le conseil municipal approuve par 11 voix « pour » + 3 pouvoirs « pour », 0 voix « contre », 0 abstention les comptes figurant dans ce document.

#### **4- Vote du Budget primitif 2013 Commune**

Après avoir rappelé qu'un document a été transmis à chacun, et après avoir fait la présentation des sections de fonctionnement et d'investissement, M. Le Maire soumet au vote le projet de budget Commune 2013.

Après avoir examiné le projet de budget primitif 2013, le Conseil Municipal par 12 voix « pour » + 3 pouvoirs « pour », 0 voix « contre », 0 abstention adopte le budget 2013 s'équilibrant à hauteur de :

En Fonctionnement : **1 255 838.99 €**

En Investissement : **729 133.92 €**

Concernant le vote des subventions, article 6574, et plus particulièrement le montant alloué à l'Association « les Amis de Rocamadour », M. le Maire quitte la salle car il est Président de cette Association. Le montant des subventions inscrites au BP 2013 est donc adopté par 11 voix « pour » + 3 pouvoirs.

Est évoqué le dossier des travaux de l'Eglise de Mayrinhac, non inscrit sur ce budget. Reste à déterminer quels travaux doivent être réalisés en priorité, choix à effectuer en commission afin de pouvoir lancer une consultation pour le recrutement d'un architecte et obtenir une estimation du coût des travaux nécessaires à l'élaboration d'un dossier de demande de subvention.

M. Larramendy précise que l'urgence en matière de restauration reste la sauvegarde de l'Eglise cistercienne des Alix dont l'état s'aggrave.

#### **5- Vote des taux d'imposition 2013**

Après avoir pris connaissance des bases d'imposition transmises par les Services Fiscaux, et après en avoir délibéré, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux.

Après discussion, il est proposé :

De maintenir les taux comme suit :

- Taxe d'Habitation : 8.90 %
- Foncier Bâti : 24.36 %
- Foncier non Bâti : 143.47 %

Le Conseil Municipal, par 12 voix « pour » + 3 pouvoirs décide de valider ces taux et délègue Monsieur Le Maire pour appliquer cette décision et compléter l'état 1259.

## 6- Vote du Compte administratif 2012 Assainissement et affectation des résultats

Le compte administratif 2012 laisse apparaître :

⇒ Un résultat d'investissement antérieur reporté de :	50 115.59 €
⇒ Un solde d'exécution d'investissement de 2012 de :	+ 5 291.35 €
<b>⇒ Un solde d'exécution d'investissement cumulé de :</b>	<b>+ 55 406.94 €</b>
⇒ Un solde des restes à réaliser 2012 de : <i>{Dép. 0.00 € – Rec 0.00€ = 0.00 €}</i>	0.00 €
<b>⇒ Un excédent de financement total d'investissement de :</b>	<b>+ 55 406.94 €</b>
⇒ Un résultat antérieur reporté de fonctionnement de :	+ 54 029.25 €
⇒ Un résultat d'exercice 2012 de fonctionnement de :	+ 1 206.69 €
<b>⇒ Un résultat cumulé de fonctionnement de :</b>	<b>+ 55 235.94 €</b>

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, M. Boudet, Adjoint, est élu Président de séance par 11 voix « pour » + 3 pouvoirs « pour »:

Il soumet au vote les comptes présentés.

Le Conseil Municipal approuve ces comptes par 11 voix « pour » + 3 pouvoirs « pour », 0 voix « contre », 0 abstention et décide :

⇒ D'affecter au Compte 001 (recettes Inv) la somme de :	55 406.94 €
⇒ D'affecter au Compte 002 (Rec de Fonct) la somme de :	55 235.94 €

## 7- Vote du Compte de gestion 2012 Assainissement

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, M Boudet, Adjoint, est élu Président de séance par 11 voix « pour » 3 pouvoirs « pour » :

Il soumet au vote le compte de gestion remis par Mme DEWAILLY, Inspectrice des finances publiques.

Le conseil municipal approuve par 11 voix « pour » + 3 pouvoirs « pour », 0 voix « contre », 0 abstention les comptes figurant dans ce document.

## 8- Vote du Budget primitif 2013 Assainissement

Après avoir examiné le projet de budget primitif 2013, le Conseil Municipal par 12 voix « pour » + 3 pouvoirs « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, adopte le budget primitif 2013 Assainissement s'équilibrant à hauteur de :

En Fonctionnement : **95 524.94 €**

En Investissement : **130 726.94 €**

## 9- Vote du Compte administratif 2012 Zone artisanale et affectation des résultats

Le compte administratif 2012 laisse apparaître :

⇒ Un résultat d'investissement antérieur reporté de :	- 10 534.20 €
⇒ Un solde d'exécution d'investissement de 2012 de :	7 768.19 €
<b>⇒ Un solde d'exécution d'investissement cumulé de :</b>	<b>- 2 766.01 €</b>
⇒ Un solde des restes à réaliser 2012 de : <i>{Dép. 0.00 € – Rec 0.00 € = 0.0 €}</i>	0.00€
⇒ Un résultat antérieur reporté de fonctionnement de :	0.00 €
⇒ Un résultat d'exercice 2012 de fonctionnement de :	0.00 €
<b>⇒ Un résultat cumulé de fonctionnement de :</b>	<b>0.00 €</b>

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, M. Boudet, Adjoint, est élu Président de séance par 11 voix « pour » + 3 pouvoirs « pour » :

Il soumet au vote les comptes présentés.

Le Conseil Municipal approuve ces comptes par 11 voix « pour » + 3 pouvoirs « pour », 0 voix « contre », 0 abstention et décide que compte tenu du fait qu'il n'y a pas de résultat de fonctionnement à affecter, le déficit d'investissement sera couvert au BP 2013 par la vente d'un terrain.

## **10- Vote du Compte de gestion 2012 Zone artisanale**

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, M Boudet, Adjoint, est élu Président de séance par 11 voix « pour » + 3 pouvoirs « pour » :

Il soumet au vote le compte de gestion remis par Mme DEWAILLY, Inspectrice des finances publiques.

Le conseil municipal approuve par 11 voix « pour » + 3 pouvoirs « pour », 0 voix « contre », 0 abstention les comptes figurant dans ce document.

## **11- Vote du Budget primitif 2013 Zone artisanale**

Après avoir examiné le projet de budget primitif 2013, le Conseil Municipal par 12 voix « pour » + 3 pouvoirs « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, adopte le budget 2013 Zone Artisanale s'équilibrant à hauteur de :

En Fonctionnement : **9 760.00 €**

En Investissement : **9 760.00 €**

## **12- Durée d'amortissement : enfouissement réseau Télécom aux Vignottes – réseau AEP à Varagnes – publication reprise des concessions cimetièrè**

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu d'amortir la somme de 602.59 € correspondant aux travaux d'enfouissement des réseaux Télécom aux « Vignottes » à Mayrinhac le Francal, réalisés par la commune en 2011.

Il propose un amortissement sur 5 ans ce qui va donner lieu à des inscriptions budgétaires sur le BP 2013 aux articles 6811-042 et 28042-040 pour un montant de 120.51 € pour 2013 et 120.52 € jusqu'en 2017.

La somme de 4 039.14 € est également à amortir. Elle correspond aux travaux d'extension du réseau AEP à Varagnes. M. le Maire propose un amortissement sur 5 ans, soit un montant de 807.82 € à inscrire au BP 2013 et un montant de 807.83 € jusqu'en 2017 aux articles 2805-040 et 6811 -042.

La somme de 189.26 € est également à amortir. Elle correspond aux frais de publication payés pour la procédure de reprise des concessions en 2008. M. le Maire propose un amortissement sur 5 ans, soit un montant de 37.86 € à inscrire au BP 2013 et un montant de 37.85 € jusqu'en 2017 aux articles 2805-040 et 6811 -042.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide par 12 voix « pour » + 3 pouvoirs « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, ces amortissements et demande que les inscriptions budgétaires soient prévues en conséquence dès le BP 2013.

### **13- Mise en place d'un transport à la demande**

Monsieur le Maire présente le projet de mise en place du service de transports à la demande sur la Commune de Rocamadour.

Ce projet a été préparé par le Centre Communal d'Action Sociale et doit être repris par le Conseil municipal pour être mené à bien car la Commune est le seul interlocuteur reconnu dans ce domaine, avec les Communautés de Communes, par le Conseil Général.

En effet, le Conseil Général a la compétence Transports de personnes. Le projet doit dans un premier temps être approuvé par la Commission Permanente du Conseil Général puis, une convention sera signée entre les deux parties, par laquelle le Conseil Général délèguera la compétence à la Commune.

Un courrier a été envoyé à Monsieur le Président du Conseil Général pour lui faire part de nos intentions.

Le plan de financement pourrait être le suivant sur les 8 mois de fonctionnement de 2013 :

**Coût de l'opération : 660 €**

**Dépense :**

Prestataire de service ..... 600 €  
Communication (Municipost) ..... 60 €

**Recettes :**

Participation des usagers ..... 135 €  
Conseil Général ..... 157 €  
Conseil Régional ..... 210 €  
Autofinancement Commune..... 158 €

Le Conseil Municipal par 12 voix « pour »+ 3 pouvoirs « pour », 0 voix « contre », 0 abstention

- décide de mettre en place ce service.
- approuve le plan de financement
- délègue Monsieur le Maire pour signer tous documents, convention, afférant à ce projet.

Les sommes seront inscrites au Budget Primitif 2013, en dépenses aux articles 6247, 6261 et en recettes aux articles 7066, 7473, 7472

Une réunion reste à programmer entre l'intervenant et les membres du CCAS afin de bien caler l'organisation de ce service.

### **14- Extension des compétences de la Communauté de communes Souillac Rocamadour**

Monsieur le Maire rappelle que le 26 décembre 2012 M. le Préfet a pris les arrêtés portant extension du Pays de Souillac Rocamadour et de fin d'exercice des compétences de Haute Bouriane.

Pour le transfert patrimonial des activités qui concernent le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Souillac Rocamadour, le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres a décidé, le 11 mars 2013, de compléter les compétences de la Communauté de Communes sur les deux points suivants :

Dans le groupe des compétences obligatoires, le développement économique :

- Création et gestion du garage de Masclat.

Dans le groupe des compétences optionnelles, la politique du logement et du cadre de vie :

- Construction et gestion de l'hébergement collectif pour personnes âgées non dépendantes (MAPA de Payrac) dans les conditions réglementaires en vigueur (garantie d'emprunt, soutien financier à l'association gestionnaire,...).

Considérant la nécessité de prendre en compte cette opération, le Conseil Municipal approuve ces nouvelles compétences.

### **15- Approbation du Plan d'Aménagement voirie et espaces publics (PAVE)**

La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », fixe le principe d'une accessibilité généralisée, intégrant tous les handicaps, qu'ils soient d'ordre physique, visuel, auditif ou mental. La mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des espaces publics doit ainsi être prévue et réalisée pour chacune de nos collectivités.

Lors du conseil communautaire du 29 mars 2010, les élus ont décidé de se grouper pour répondre à leurs obligations réglementaires en la matière en signant une convention de groupement de commande.

La société QUALICONSULT de Limoges, retenue pour la réalisation du P.A.V.E (Plan de mise en accessibilité de la voirie et de l'espace) a clôturé sa mission.

Mr Gérard BLANC considère que de l'argent a été dépensé pour rien. Les constats sont corrects mais les solutions proposées et les estimations faites ne sont pas bonnes. Il souhaite voter contre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 11 voix « pour » + 2 pouvoirs, 1 voix « contre » (G. Blanc) + 1 pouvoir « contre » (L. Delnaud), 0 « abstention » :

- Décide d'approuver le PAVE.

### **16- Motion de soutien à la ligne ferroviaire POLT**

Ayant pris connaissance d'un courrier émanant du Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie, signé par le Directeur des infrastructures, des transports et de la mer, par lequel il est proposé, afin d'optimiser le volet socio-économique de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Poitiers-Limoges, la réduction du nombre de dessertes sur la ligne Paris-Orléans- Limoges-Toulouse (P.O.L.T.) de 11 à 4,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix « pour » + 3 pouvoirs :

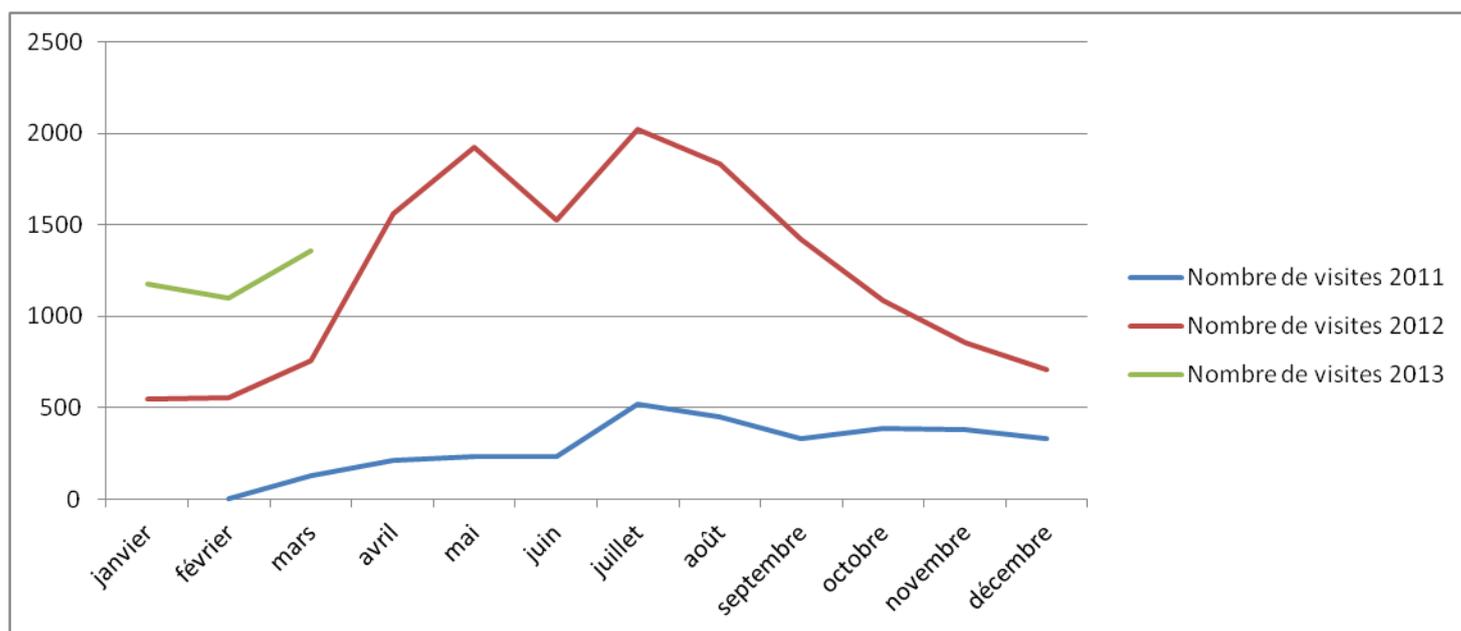
- considérant qu'une telle décision doit faire l'objet de véritables choix ambitieux d'aménagement du territoire,
- considérant que l'intérêt économique d'une ligne LGV ne peut uniquement s'apprécier en sacrifiant une ligne majeure d'irrigation du territoire (4 régions, 32 départements, 5 millions de personnes),
- considérant que le territoire local ne peut faire abstraction de la ligne POLT tant dans son rôle social et économique,

Se prononce favorablement pour la défense de la ligne POLT et le maintien des 11 arrêts.

## 17- Questions diverses

### 1 Fréquentation du site INTERNET de la Commune

FREQUENTATION DU SITE INTERNET - NOMBRE DE VISITES												
Mois / année	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Nombre de visites 2011		6	126	214	235	234	521	447	332	386	381	331
Nombre de visites 2012	546	556	756	1559	1928	1528	2026	1837	1418	1089	856	712
Nombre de visites 2013	1178	1103	1356									



Monsieur le Maire donne connaissance du tableau ci-dessus présentant l'évolution de la fréquentation du site Internet de la Commune.

### 2 Achat chapiteaux intercommunalité

L'intercommunalité a acheté 4 chapiteaux qui tourneront sur le territoire de la Communauté de Communes. Pour les louer les Associations devront passer par la mairie qui transmettra la demande à la Com Com. (4 modules de 5mx12m)

Nous n'avons pas vocation à monter les chapiteaux, une personne qualifiée de la communauté de communes a cette compétence.

Les associations devront s'organiser afin d'avoir un maximum de personnes (à priori 4 personnes seront demandées) pour aider cette personne à monter et démonter les chapiteaux loués.

Le projet de contrat de location a été transmis à Mr Bernard BOUDET qui le transférera aux autres élus de la commune de Rocamadour.

Mr Gérard BLANC souhaite que ce contrat soit revu par la commission technique pour vérifier sa conformité.

### **3 Ouverture de chemins : demande de Mr Jean Luc Mejecaze**

Dans le cadre d'une journée civique organisée par Rocarando, Mr Jean Luc MEJECAZE propose d'ouvrir le chemin de Bouriane à Mayrinhac Le Francal.

Mr Le Maire attire son attention sur le fait qu'il faudrait déjà pouvoir entretenir régulièrement les chemins déjà ouverts avant d'envisager d'en ouvrir d'autres.

M. Mejecaze proposera donc d'entretenir le chemin de Sparoutou ou chemin des vaches.

### **4 Problème sur le Pont de Tournefeuille et sur l'Esplanade Michelet**

De la part de Mr MENOT Martial, Cathy DELPECH informe le conseil d'un problème sur l'esplanade Michelet rendue impraticable lors des pluies de ces derniers jours, de la sortie de l'ascenseur aux sanctuaires. Il apparaît difficile d'intervenir tant que les travaux du Chemin de croix ne sont pas terminés ; dès qu'ils le seront la borne du chemin St Amadour sera remise en fonction et il y aura moins de circulation sur l'esplanade.

D'autre part il est signalé que le mur à côté de l'arche du Pont de Tournefeuille s'est écroulé. Mr Laurent CLAVEL en a été informé et le Conseil Général dans le cadre de l'ENS (espace Naturel Sensible) va nous transmettre un dossier de réhabilitation du pont.

### **5 Voie piétonne le long de la route de Gramat**

Mr Gérard BLANC précise qu'il aurait aimé être informé du projet de création d'une voie piétonne le long de la route de Gramat car il aurait proposé que ce projet soit étendu sur le côté du camping plutôt que sur l'autre côté, car il estime que cela améliorerait le côté esthétique, ce qui permettrait de refaire les murets.

Mr le Maire lui explique que cela a déjà été évoqué en conseil municipal, que l'on ne pouvait pas faire cette voie piétonne sur le côté du camping à cause de la présence de maisons qui ne permettent pas le respect des dimensions réglementaires. Il faut garder la ligne de conduite adoptée vis à vis du syndicat mixte. Il faut respecter le budget déjà établi pour ce projet global ambitieux et le syndicat mixte n'a pas vocation à assumer des frais supplémentaires pour les murets situés sur des propriétés privées. Si à la fin du projet il reste des finances pourquoi ne pas prévoir un programme de réhabilitation des murets.

Mr Larramendy propose de voir avec le Parc Régional des Causses du Quercy si, comme par le passé, il serait possible de lancer une opération de sauvegarde de nos murets ;

## 6 Visite de Rocamadour par les élus de la Communauté de Communes

Mr Gérard BLANC s'excuse de ne pas avoir été présent pour la visite de la Commune par les élus de la Communauté de Communes le samedi 23 mars 2013.

### 6 Spectacle Médiéval au château

Mr Le Maire rappelle que ce dossier a déjà été présenté l'année dernière à la Municipalité, ce projet devait s'installer dans la vallée sur un terrain communal.

Puis le projet a été étudié par les organisateurs sur la commune d'Aynac.

La commission d'urbanisme a pris connaissance du nouveau projet prévu sur un terrain privé au Château. Elle a donné un avis favorable. Les organisateurs, préalablement au dépôt de leur dossier en mairie, ont pris contact avec la DDT et le SDAP.

Mr Larramendy estime que le projet étant maintenant prévu sur un terrain privé, la Municipalité n'a pas à intervenir sinon dans l'instruction de la déclaration préalable, ce qui a été fait.

Mr Gérard BLANC trouve regrettable que ce dossier qui a déjà été étudié par la municipalité pour une installation dans la vallée ressorte aujourd'hui par rapport à un membre du conseil municipal.

Mme Greze et Mr Khaled rappellent qu'au moment où le projet a été refusé dans la vallée, la commission Culture, en charge de ce dossier, avait proposé aux organisateurs les terrains situés à côté du parking du Garroustie et, depuis, plus de nouvelles.

Mr Mejecaze Jean Luc propose de faire part de ses préoccupations ainsi que de celles de M. Raphaël ARNAUD du Rocher des Aigles au travers d'une lettre.

Lecture de la lettre :

*« Le Rocher des aigles est installé, près du château de Rocamadour, depuis le début des années 1980. C'est avec 16 oiseaux que cette aventure animalière, humaine et surtout écologiste a commencé.*

*Trois temps ont rythmé l'existence de cet établissement qui pourraient se résumer à trois expressions ; s'imposer, l'apport des médias, dans l'air du temps. Au-delà de ce que les souvenirs ont pu laisser à certains de la manière de s'imposer auprès de quelques Amadouriens, il faut comprendre qu'amener l'idée de l'écologie, de la protection de l'animal et le fait de lui donner plus d'importance qu'au visiteur n'a pas été chose facile. Ce fait était novateur et cela a provoqué quelques réactions auprès des parcs animaliers mais aussi auprès d'associations qui voulaient garder dans leurs prés carrés la protection animalière à leur seul actif.*

*C'est l'époque à laquelle Raphaël Arnaud se retrouvait entre deux feux ! Cet esprit novateur dans le monde des zoos a toutefois attiré, après quelques années, des médias de tous niveaux ; depuis le quotidien régional jusqu'aux chaînes de télévisions nationales voire internationales.*

*Cette notoriété, accompagnée de résultats inédits en matière de reproduction, a même amené Raphaël Arnaud au Zoo de San Diégo en temps que conseil pour la reproduction de rapaces.*

*Depuis quelques temps, les parcs animaliers ce sont inspirés de cette évolution attendue par le public. Le visiteur comprend maintenant facilement la place privilégiée de l'animal face à lui mais la recette est appliquée partout. De plus, nombre de Zoo ont copié le rocher des aigles du moins pour sa part de volerie.*

*Les belles années qui voyaient près de 110 000 visiteurs sont loin : deux causes à cela ; la multiplication des voleries et des billetteries dans notre région. Les billetteries nouvelles sont nombreuses dans notre département et la qualité n'est pas toujours au rendez vous. Une réflexion sur ce sujet serait indispensable que ce soit à notre niveau communal ou au niveau départemental.*

*L'arrivée près du Rocher des aigles d'un spectacle de cavalerie pose question ; celui-ci s'installe sur le trajet d'accès, la confusion risque d'être de fait, et l'entente espérée entre les deux billetteries est loin d'être acquise ; ce sont 10 à 15 mille visiteurs qui seront perdus pour le rocher. Outre le fait de ne plus assurer dès cette année le centre de soins, les dirigeants du rocher des aigles ont d'ores et déjà décidé de réduire pour l'an prochain le nombre de spectacles et donc l'effectif d'employés qui contribuait à la bonne marche de cet établissement. La pérennité des commerces du quartier du château dépend aussi des attractions assurées le plus longtemps possible le long de la saison. Le fait de s'installer trois mois pour un spectacle, quel qu'il soit, n'est pas un gage de soutien à une économie locale mais bien la preuve d'un profit immédiat recherché. Nous comprenons la nécessité pour les exploitants d'un tel établissement de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'équilibre des comptes et même à la recherche de quelques bénéfices, il semble bien que pour cela ils vont tous azimuts afin d'assurer leurs arrières. Nous sommes, pour cette année, observateurs d'une situation nouvelle que nous n'avons pas recherchée. Selon les résultats, chacun comprendra que nous nous adapterons à une situation qui ne sera pas de notre responsabilité. »*

Cathy DELPECH comprend leurs inquiétudes, mais trouve déplacé le fait que l'on évoque en conseil municipal, par une lettre, les pertes éventuelles d'une entreprise locale, le fait éventuel de licencier ou réduire son personnel à cause de cette nouvelle activité. Malheureusement cela s'appelle de la concurrence loyale.

Dans tous les domaines professionnels des entreprises concurrentes se montent, et chacun ne fait pas appel au conseil municipal pour apporter une solution surtout quand l'activité se trouve sur un lieu privé.

Mr Alain SALGUES prend la parole pour s'expliquer sur ce dossier.

Les organisateurs de ce spectacle ont pris contact avec lui pour savoir s'il accepterait de leur louer son terrain situé à côté du Rocher des Aigles.

Avant Noël 2012 Mr Alain SALGUES a rencontré Mr Raphaël ARNAUD.

M. Salgues indique que depuis plus de 15 ans, Mr ARNAUD lui propose de lui acheter ou de lui louer son terrain mais ce dernier ne pouvant l'acheter ni le louer repoussait chaque année sa décision à l'année suivante et pour finir lui a confirmé qu'il pouvait louer son terrain à qui il voulait.

Suite à cette rencontre M. Salgues a donc décidé de louer son terrain aux organisateurs du spectacle et il en a informé M. Raphaël ARNAUD, Mme Marnac et Mr MEJECAZE Jean Luc.

Puis une rencontre a eu lieu entre le Rocher des Aigles et les organisateurs du spectacle médiéval.

Pour répondre aux termes de la lettre, Mr SALGUES précise que le spectacle a pour objectif d'ouvrir de Pâques à Toussaint.

Concernant le nombre de billetteries, sur Rocamadour, Mr SALGUES fait remarquer que la Féérie du Rail a malheureusement disparu ;

Concernant le classement du Rocher des Aigles (Régie par les services vétérinaires) celui-ci semble porté sur un périmètre de 100 m autour duquel on ne pourrait pas construire d'habitation ou logement. Ce qui n'est pas le cas pour ce projet.

Mr SALGUES avait demandé l'autorisation à Mme MARNAC de pouvoir passer dans son terrain afin qu'EDF puisse faire les travaux de viabilisation du terrain. Depuis elle s'est rétractée et ne désire plus que cela passe par chez elle. Mr SALGUES précise que les travaux d'alimentation électrique du terrain

pourraient avoir lieu en empruntant le chemin desservant la parcelle, après autorisation du conseil municipal.

Mr SALGUES regrette lui aussi qu'une affaire d'ordre privé soit évoquée publiquement au conseil municipal.

### 7 Regroupement avec la Commune de Gramat

Mr BLANC souhaite que le Conseil Municipal réfléchisse à une éventuelle motion sollicitant l'intégration de la commune de GRAMAT au sein de la Communauté de Communes de Souillac Rocamadour.

M. le Maire répond qu'il réfléchira à la question.

La CDCI doit se réunir fin avril.



Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 00 heures.

M. Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,

